

Trois ans de présidence et vice-présidence du BEREC

Sébastien Soriano, président de l'Arcep, a été élu président du BEREC le 14 décembre 2015 pour l'année 2017 et vice-président pour l'année 2018. Son programme de travail s'est concentré sur :

- la neutralité du net en Europe ;
- la connectivité mobile et la révision du cadre réglementaire européen des communications électroniques ;
- la mise en place de nouvelles méthodes de travail internes et externes au sein du BEREC ;
- le renforcement du dialogue du BEREC avec ses parties prenantes.

BILAN DE LA PRÉSIDENTE DE L'ARCEP AU BEREC EN 9 POINTS CLÉS

1. NEUTRALITÉ DU NET



La sauvegarde d'un internet ouvert en Europe a été l'une des priorités majeures de la présidence de l'Arcep en 2017, quelques mois après l'adoption par le BEREC de ses lignes directrices sur la mise en œuvre du règlement sur l'internet ouvert de 2015.

Sous la présidence de l'Arcep, le BEREC a continué à soutenir la mise en œuvre cohérente des lignes directrices et du règlement par les ARN (Autorités de régulation nationales) en mettant en commun les outils et méthodes utilisés pour détecter les atteintes à la neutralité du net et en développant un forum d'échange entre ces autorités sur leurs cas concrets de mise en œuvre. En outre, il a été décidé à la fin de 2017 de développer, au sein du BEREC, un outil de mesure de la qualité de service d'internet permettant de mesurer des indicateurs liés à la neutralité du net. Cet outil devrait être mis à disposition des autorités de régulation nationales fin 2019.

Plus d'informations dans le [tome 3 « L'Etat d'internet en France »](#)¹.

2. TERMINAUX ET SUJETS PROSPECTIFS



En adoptant une approche prospective du thème de l'ouverture d'internet, le BEREC a publié en 2018 un rapport sur l'impact des contenus et des terminaux sur le fonctionnement des marchés de communications électroniques. L'objectif de ce [rapport](#) était notamment d'analyser dans quelle mesure certaines pratiques liées à la fourniture de systèmes d'exploitation intégrés au terminal, pouvaient remettre en question l'objectif général d'un internet ouvert. Pour veiller à la préservation de cet objectif, plusieurs propositions sont formulées concernant les terminaux et les magasins d'applications associés : lever certaines restrictions imposées par les acteurs-clés de l'écosystème (relatives par exemple aux applications préinstallées), renforcer la transparence, ou encore veiller à la fluidité du marché en soutenant les initiatives visant à abaisser les coûts de transfert d'un terminal à un autre.

D'autres sujets de nature prospective ont fait l'objet de travaux au sein du BEREC, notamment sur l'internet des objets, la convergence fixe-mobile ou encore l'économie de la donnée. Plus d'informations dans le [tome 3 « L'Etat d'internet en France »](#)².

3. COOPÉRATION INTERNATIONALE



Sous l'impulsion de l'Arcep, le BEREC a mené une politique active de renforcement de ses activités de coopération internationale, notamment à travers l'organisation de voyages d'étude (Etats-Unis en 2016, Inde en 2017 et Canada en 2018) et le renouvellement des accords de collaboration avec plusieurs réseaux tiers de régulateurs : *Regulatel (El Foro Latinoamericano de Entes Reguladores de Telecomunicaciones)*, *EMERG (European Mediterranean Regulators Group)*, *EaPeReg (Eastern Partnership (Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, the Republic of Moldova and Ukraine Electronic Communications Regulators Network))*. Concrètement, la rencontre avec le régulateur indien *Telecom Regulatory Authority of India (TRAI)* a permis de nouer des relations et de développer des travaux communs. En particulier, le BEREC et la TRAI ont adopté en juin 2018 une [déclaration](#) commune pour un internet ouvert, au travers de laquelle les deux institutions y exposent leur compréhension commune des éléments fondamentaux des règles encadrant la neutralité du net et des aspects essentiels de la mission des régulateurs dans la préservation de ces règles.

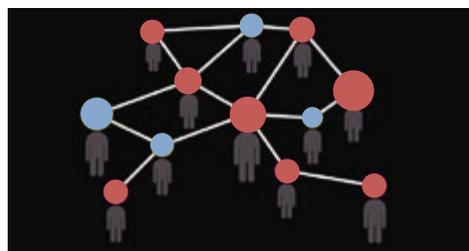
4. 5G



Le BEREC a fait de la 5G une priorité stratégique pour 2018 et les années suivantes, avec l'objectif de contribuer à une mise en œuvre cohérente et la plus précoce possible de la 5G en Europe.

Dans ce cadre, le BEREC a publié une étude sur les implications du déploiement de la 5G et des futurs modèles économiques. Un workshop spécifique s'est également tenu au cours duquel les régulateurs ont pu échanger sur la 5G et son impact sur l'internet des objets et le développement de nouveaux services. Outre les travaux sur la couverture mobile et sur le partage d'infrastructures, un rapport a été adopté fin 2018 dressant un état des lieux des pratiques existantes en matière d'attribution de spectre et de procédures d'autorisation 3G et 4G ainsi que des obligations de couverture associées, pouvant servir de référence utile dans le cadre des attributions futures pour la 5G³.

5. POURSUITE DES TRAVAUX EN MATIÈRE DE CONNECTIVITÉ FIXE



Les sujets relatifs à la régulation des réseaux fixes ont toujours constitué une part essentielle des travaux du BEREC, dont l'action vise à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre régulateurs et l'application cohérente des règles du cadre européen.

Au-delà des travaux relatifs au code, le BEREC a par exemple examiné, au travers de deux rapports publiés en 2017 et 2018 la mise en œuvre de la directive 2014/61/UE qui vise à permettre aux opérateurs de mobiliser les infrastructures des différents réseaux pour faciliter le déploiement de réseaux à haut débit.

Au cours de cette période, le BEREC a également contribué à la révision des lignes directrices de la Commission européenne sur les analyses de marché et l'évaluation de la puissance de marché en étant associé aux travaux de la Commission et en rendant en mars 2018 un avis⁴.

6. MOBILE : OUTILS DE MESURE ET CARTES DE COUVERTURE



Au travers d'un premier rapport en 2017, le BEREC a fait le constat que les autorités de régulation nationales utilisent chacune des moyens différents pour mesurer la couverture mobile et en restituer les données aux consommateurs. Poursuivant l'objectif de développer une approche plus cohérente au bénéfice de l'information des consommateurs européens, le BEREC a développé une position commune sur le sujet, adoptée en décembre 2018 à la suite d'une consultation publique. Cette position commune porte ainsi sur les spécifications techniques utilisées pour fournir aux consommateurs des informations pertinentes sur la couverture mobile, la nécessaire vérification de ces informations, et leur présentation, notamment au travers de cartes. Plus d'informations dans le [tome 2 « La régulation de l'Arcep au service des territoires connectés »](#)⁵.

7. CODE EUROPÉEN DES TÉLÉCOMS



Le code européen et le règlement BEREC, publiés le 17 décembre 2018, vont apporter des modifications importantes à de nombreux aspects du cadre européen des communications électroniques en vigueur⁶.

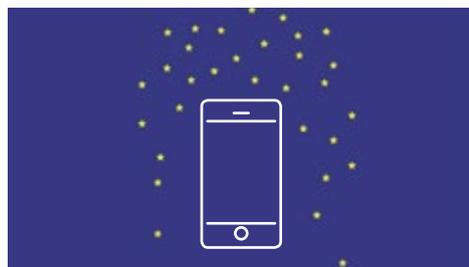
En tant qu'organe réunissant les régulateurs européens des communications électroniques et en s'appuyant sur l'expérience acquise par ses membres dans la mise en œuvre du cadre, le BEREC a été très actif dans le processus de préparation et de négociation de cette révision. En particulier, au cours de l'année 2017 le BEREC a contribué au débat législatif alors en cours au Parlement européen et au Conseil en publiant une série d'analyses. Le BEREC a notamment exprimé son soutien à la consécration à l'objectif de connectivité et rappelé l'importance de la concurrence comme moteur de l'investissement dans les réseaux à très haute capacité.

8. RÉSEAUX MOBILES



A la suite d'un premier rapport d'analyse des accords de partage existants, le BEREC s'est engagé dans l'élaboration d'une position commune sur le partage des infrastructures mobiles. L'objectif recherché est de faciliter l'amélioration de la connectivité mobile sur les marchés européens, notamment en ce qui concerne le déploiement des réseaux 5G, tout en protégeant et en favorisant la concurrence. Par cette position commune, les régulateurs européens partagent une terminologie commune du sujet, une vision commune des objectifs à poursuivre dans le cadre du partage d'infrastructures, en ligne avec ceux du cadre réglementaire, ainsi que des paramètres à considérer lors de l'évaluation des accords de partage. Cette position commune doit être publiée mi-2019 à la suite d'une consultation publique⁷.

9. ROAMING



La suppression des frais d'itinérance en Europe en juin 2017 a été une réalisation importante de la politique numérique européenne, qui a favorisé la connectivité et la circulation des citoyens dans l'Union, et contribué à libérer les usages⁸.

Outre son rôle consultatif auprès des institutions européennes, le BEREC a joué un rôle important dans ce chantier ambitieux. Il a ainsi publié en 2017 des lignes directrices qui ont permis une mise en œuvre cohérente des dispositions du règlement européen par les opérateurs et les régulateurs.

4 EXPERTS RACONTENT LEURS TRAVAUX AU BEREC



Anne LENFANT, directrice Europe et international à l'Arcep et présidente du *Contact Network* au BEREC en 2017.



Daniel MIARA, adjoint à la directrice Europe et international à l'Arcep et représentant de l'Autorité au *Contact Network* au BEREC en 2017.

PILOTER LA PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU BEREC

ANNE LENFANT et DANIEL MIARA

Fin 2015, l'Arcep s'est vu confier par ses pairs la présidence 2017 du BEREC (organe des régulateurs européens des communications électroniques). Particulièrement intense en 2017 cet engagement s'est en réalité étalé sur plus de trois ans et a mobilisé l'ensemble des équipes de l'Arcep. En effet, chaque président doit réaliser avant son année de mandat une année de vice-présidence (notamment pour préparer le programme de l'année suivante et suivre l'office de Riga par exemple) puis une autre année de vice-présidence après l'année de mandat. Ce fonctionnement, qui permet au BEREC d'assurer une continuité dans son fonctionnement et de faciliter le passage de relai entre présidents, est également une source de diversité dans les fonctions exercées (représentation auprès des institutions, supervision de différents groupes de travail, relations internationales) et autant de possibilités d'apporter sa pierre à l'édifice des travaux du BEREC, et de l'Union européenne en général dans le domaine du numérique.

Notre expérience de coordination des travaux du BEREC et de présidence du *Contact Network* (composé des représentants seniors des différents régulateurs), a été d'autant plus forte que cette période a été marquée par une actualité importante et riche, liée notamment à la révision du cadre européen des communications électroniques.

En assurant la présidence du BEREC, l'Arcep a ainsi été particulièrement impliquée sur ce chantier essentiel qui a conduit à redéfinir les règles du jeu sectorielles pour les années à venir. Elle a également, en parallèle, permis aux autorités de régulation de contribuer collectivement à des évolutions et à des réflexions prospectives plus large (cartes de couverture, plateformes, économie de la donnée...).

Ce travail repose en premier lieu sur les groupes d'experts - experts nationaux impliqués dans la mise en œuvre concrète de la régulation au quotidien - qui instruisent les sujets, examinés et cadrés par le *Contact Network* avant que le Conseil des régulateurs, qui réunit les dirigeants des autorités nationales, ne se prononce.

C'est au travers d'échanges nourris entre homologues européens à chacune de ces étapes, alimentés également par les contributions des parties prenantes, qu'il est possible de construire des solutions communes. Si un aspect ressort clairement de ces trois années, c'est bien ce travail constant de dialogues et de co-construction qui est une marque de fabrique unique européenne et qui permet d'avancer ensemble, parfois pas à pas, et non les uns contre les autres.



NOTRE EXPÉRIENCE DE COORDINATION DES TRAVAUX DU BEREC ET DE PRÉSIDENTE DU *CONTACT NETWORK*, A ÉTÉ D'AUTANT PLUS FORTE QUE CETTE PÉRIODE A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE ACTUALITÉ IMPORTANTE ET RICHE, LIÉE NOTAMMENT À LA RÉVISION DU CADRE EUROPÉEN DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.



4 EXPERTS RACONTENT LEURS TRAVAUX AU BEREC



Chargé de mission au sein de la Direction internet et utilisateurs à l'Arcep, membre du groupe d'experts « Internet Ouvert » et membre du comité de suivi (*Advisory committee*) de l'outil de mesure de neutralité d'internet au BEREC.

GARANTIR UN INTERNET OUVERT

SAMIH SOUISSI

J'ai intégré le groupe de travail « Internet Ouvert » du BEREC en 2016. Dans la continuité de l'an dernier, nos travaux se sont essentiellement focalisés sur le partage en continu d'expériences et de bonnes pratiques. En 2018, nous avons produit :

- un rapport d'implémentation annuel, qui présente la consolidation de l'activité des autorités de régulation européennes en matière de neutralité du net,
- un rapport d'opinion, dans le cadre de l'évaluation à venir du règlement sur l'internet ouvert par la Commission européenne. Dans ce contexte, les échanges au fil de l'eau entre les experts des différentes autorités de régulation nationales (ARN) nous ont permis d'analyser des cas de figure concrets et assez variés autour de la neutralité du net, afin de mieux cerner le périmètre du règlement et son impact sur les acteurs de l'écosystème et les utilisateurs.



LE BEREC EST ACTUELLEMENT EN TRAIN DE DÉVELOPPER UN OUTIL *OPEN SOURCE* DE MESURE DE NEUTRALITÉ D'INTERNET QUI PERMET DE MESURER DES INDICATEURS DE QUALITÉ DE SERVICE (...).



Par ailleurs, le BEREC est actuellement en train de développer un outil *open source* de mesure de neutralité d'internet qui permet concrètement de mesurer des indicateurs de qualité de service, ainsi que d'autres indicateurs permettant la détection de certains types d'enfreintes potentielles à la neutralité du net (blocage de port, etc.). Je fais partie du comité de suivi de ce projet, composé de six experts de différentes autorités de régulation nationales européennes. Nous avons ainsi épaulé l'Office du BEREC dans la rédaction du cahier de charge et lors de la sélection du prestataire, qui a commencé les développements en septembre dernier. Nous opérons maintenant le suivi des développements afin de garantir la conformité de l'outil avec la méthodologie de [mesure de qualité de service](#), et les spécifications techniques de l'[outil](#) préconisées par le BEREC. La fin des développements est prévue pour fin 2019. Cet outil pourrait devenir à terme un nouveau dispositif de diagnostic de l'Arcep sur les volets qualité de service et neutralité du net.

4 EXPERTS RACONTENT LEURS TRAVAUX AU BEREK



Chef de l'unité Attribution des fréquences mobiles à l'Arcep et co-président du groupe de travail sur l'évolution des réseaux sans-fil au BEREK.

INFORMER LE PUBLIC DES DÉPLOIEMENTS MOBILES

BLAISE SOURY-LAVERGNE

Depuis 2017, sous l'impulsion de la présidence française, le BEREK a renforcé ses travaux sur les réseaux mobiles. En tant que co-président du groupe de travail sur le mobile, j'ai animé les travaux des experts pour qu'ils élaborent des rapports et des positions communes sur divers sujets :

- Comment informer le public sur la couverture des réseaux mobiles ?
- Comment améliorer la connectivité mobile dans les zones difficiles à couvrir ?
- Comment appréhender le partage d'infrastructure entre opérateurs mobiles ?
- Quel est l'état des procédures d'attribution de fréquences pour les réseaux mobiles en Europe et les obligations de couverture associées ?



LES TRAVAUX ONT MIS EN LUMIÈRE
LA DIVERSITÉ DES APPROCHES
RETENUES PAR LES RÉGULATEURS,
TOUT EN PERMETTANT D'IDENTIFIER
DES PISTES POUR HARMONISER À
L'AVENIR LES PRATIQUES.



Les premières discussions étaient compliquées. Il fallait que les experts apprennent à se connaître et à se comprendre. Les discussions se sont ensuite enrichies et ont permis, par un intense partage d'expériences et d'informations, de comparer les analyses et confronter les enjeux propres à chaque État membre et chaque marché.

Finalement, les travaux ont mis en lumière la diversité des approches retenues par les régulateurs, tout en permettant d'identifier des pistes pour harmoniser à l'avenir les pratiques. À ce titre, la position commune sur la couverture mobile que nous avons publiée fin 2018 et celle sur le partage d'infrastructure mise en consultation publique également fin 2018 ont posé les premiers jalons d'une telle harmonisation.